

CONSEIL MUNICIPAL DE VOUZAN

COMPTE-RENDU SEANCE DU MARDI 6 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit, le six mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry HUREAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} Mars

Présents : M. BRANLÉ Kévin, Mme FONTANEAU Yvette, M. GÉARDRIX Christian, M. GUILLAUME Thierry, M. HUREAU Thierry, M. LEGER Pierre, Mme MOUNIER Marie, M. REMOND Jean, M. TRILLAUD Christophe .M LACOUTURE Alain. M PERIN Guillaume, M. Romane PATENOTRE, M. Steve JOLY.

Absents excusés : Mme Hélène JOLY (pouvoir à M. Steve JOLY), Mme Joëlle LEMOUZY.

Monsieur Pierre LÉGER a été nommé secrétaire.

Assistait aussi Madame Nathalie MONTIGNY, Secrétaire Auxiliaire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Approbation du procès-verbal la réunion du Conseil du 06.02.2018

(Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0)

Objet: Examen et Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier

Au cours de l'exercice 2017, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

- Recettes : 448 717,47 €
- Dépenses : 442 742,63 €

section investissement :

- Recettes : 225 861,72 €
- Dépenses : 128 590,89 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un excédent de 97 270,83 €

En fonctionnement : un excédent de 10 965,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, le Compte de Gestion 2017 du trésorier.

Monsieur Pierre LEGER, élu Président de séance, par l'assemblée délibérante, demande à M. le Maire de présenter son Compte Administratif.

M. le Maire informe que le Compte de Gestion du Trésorier et le Compte Administratif doivent être identiques et rappelle donc :

Le budget primitif 2017 était de :

section fonctionnement : **516 046,79 €**

section investissement : **210 445,66 €**

Au cours de l'exercice 2017, l'exécution du budget s'est déroulée de la façon suivante :

section fonctionnement :

-

○ Recettes : 448 717,47 €

○ Dépenses : 442 742,63 €

section investissement :

○ Recettes : 225 861,72 €

○ Dépenses : 128 590,89 €

Résultat de l'exercice :

En investissement : un excédent de 97 270,83 €

En fonctionnement : un excédent de 10 965,84 €

(voir feuille annexe)

Après en avoir délibéré et apporté des explications complémentaires, Monsieur le Maire se retire, et Monsieur Pierre LEGER fait voter à main levée le Compte Administratif 2017. Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents.

Le Compte Administratif 2017 de la Commune est adopté.

Objet : Vote des taux d'Imposition 2018

Monsieur le Maire expose :

Pour l'année 2017, le Conseil communautaire de GrandAngoulême aidé du Bureau d'Etudes STRATORIAL a fixé les taux des différentes taxes, avec un lissage jusqu'en 2021, expliqué dans les tableaux suivants :

1 – Taxe d'habitation

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux CCVE	Taux Global
12,33%	5,76%	18,09%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018			2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Glob
6,41%	11,65%	18,06%	6,41%	11,05%	17,46%	6,41%	10,46%	16,87

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
6,41%	9,86%	16,27%	6,41%	9,26%	15,67%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018			2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
6,44%	11,65%	18,09%	7,04%	11,05%	18,09%	7,63%	10,46%	18,09

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
8,20%	9,89%	18,09%	8,83%	9,26%	18,09%

Monsieur le Maire propose le même taux que celui voté pour l'Année 2017 :

- **Taxe d'habitation : 6,44 %**
 - o Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

2 – Foncier Bâti

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	7,06%	22,34%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	5,73%	21,01%	15,28%	4,40%	19,68%

2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	3,07%	18,35%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
15,28%	1,74%	17,02%	15,28%	0,41%	15,69%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
16,61%	5,73%	22,34%	17,94%	4,40%	22,34%

2019		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
19,27%	3,07%	22,34%

2020			2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
20,60%	1,74%	22,34%	21,93%	0,41%	22,34%

Monsieur le Maire précise que ces taux n'affecteront pas l'impôt des administrés pour l'Année 2018.

- **Foncier Bâti : 17,94 %**
 - o Le Conseil municipal vote à la majorité (Contre : 1 – Abstention : 1 – Pour : 12) à :

3 – Foncier Non Bâti

ANNEE 2016		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	20,89%	68,12%

Ci-dessous, le lissage prévu par le Bureau d'Etudes STRATORIAL depuis la fusion des Communautés de Communes avec le GrandAngoulême :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	17,86%	65,09%	47,23%	14,82%	62,05%

2019			2020		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	11,78%	59,01%	47,23%	8,75%	55,98%

2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
47,23%	5,71%	52,94%

Proposition de vote afin de compenser la diminution des dotations :

2017			2018		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
50,26%	17,86%	68,12%	53,30%	14,82%	68,12%

2019			2020		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global	Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
53,30%	14,82%	68,12%	59,37%	8,75%	68,12%

2021		
Taux commune	Taux GrandAngoulême	Taux Global
62,41%	5,71%	68,12%

Monsieur le Maire précise que la taxe d'habitation est liée avec la taxe du foncier non-bâti qui ne peut pas dépasser 47,45 %. Le taux de 53,30 % comme proposé ne peut donc être appliqué.

Mm le Maire informe que, par conséquent, le taux global baissera à 62,27 % au lieu de 68,12 %.

- **Foncier Non Bâti : 47,45 %**
 - o Le Conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents.

Objet : Construction d'un bâtiment modulaire pour l'Ecole – Demande de Subventions (DETR – DSIL – Conseil Départemental)

Monsieur le Maire expose :

L'étude de la construction d'un bâtiment modulaire pour l'Ecole confiée à Monsieur GRACIEUX, Architecte montre un coût trop élevé. Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se reporter sur la réhabilitation du Presbytère afin d'en faire un logement locatif.

Objet : Réaménagement du Presbytère – Demande de subventions

Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement du presbytère établi par Monsieur Jacky GRACIEUX architecte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les travaux de réaménagement proposés par Monsieur GRACIEUX pour un montant de 88 191,38 € H.T.
- Autorise Monsieur le Maire à engager des recherches de financement et déposer les dossiers de demande de subventions concernant cet aménagement auprès de l'Etat : Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux et Dotation de Soutien à l'Investissement Local et suivant le plan de financement ci-après :

Financement Prévisionnel de l'Opération

ORIGINE	MONTANT DE LA DEPENSE SUBVENTIONNABLE	POURCENTAGE	MONTANT SUBVENTION	
			ESCOMPTEE	ACQUISE
DETR	88 191,38	35 %	38 866,98	
DSIL	88 191,38	10 %	8 819,38	
Autofinancement - fonds Propres.....			40 505,02	
TOTAL			88 191,38	

Objet : Approbation de la modification du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Une modification a été demandée concernant l'assainissement du projet de lotissement afin de ne pas se bloquer dans l'attente de la réalisation d'une unité de traitement des eaux usées (page 11 du PADD).

Le service assainissement du Grand Angoulême et le bureau d'études proposent la rédaction suivante :

« Dans l'attente des conclusions du schéma directeur d'Assainissement de Grand Angoulême et d'une éventuelle réalisation d'une unité de traitement des eaux usées sur le nouveau bourg de Vouzan, ce projet urbain accordera une attention particulière à la bonne mise en œuvre des assainissements non-collectifs ».

Le Conseil municipal accepte la modification à l'unanimité des membres présents.

Questions diverses :

- Problème d'argile et fissures dans les maisons : SPPB16.
- Documents pour la généalogie et informatique et un loto.
- Adressage : inventaire des routes et des numéros.
- Poteau incendie

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 57.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Par délégation,
Le Maire

